

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 124 (2003)
Heft: 1-2

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4^e Congrès apicole romand et 127^e assemblée des délégués SAR

C'est à Moudon que revient l'honneur de recevoir le 4^e Congrès apicole romand qui aura lieu le 15 mars 2003, sous le thème
« Les abeilles et la Santé »

Nos collègues vaudois nous ont en effet concocté un super congrès, ouvert à tous, et ils comptent bien que le charme de la région et surtout la qualité des exposés prévus au programme de l'après-midi feront se déplacer tous les « abeilleux » de Romandie.

En plus de cela, une surprise de taille, offerte par nos amis d'Outre-Sarine, couronnera la manifestation. Jugez plutôt :

Moudon et sa région

Premier bourg important de la Broye moyenne lorsque l'on va de Lausanne en direction de Berne, Moudon s'étale au confluent de la Broye et de la Mérine, à la fois dans le fond de la vallée et sur son flanc ouest. Centre d'une contrée agricole fertile, chef-lieu de son district, cette ville assure volontiers son rôle de point de convergence d'intérêts régionaux en mettant à disposition de nombreux emplois dans l'industrie, le commerce, les services et les administrations officielles.

Cette définition est le prolongement d'une situation historique remontant à l'époque romaine, où le nom de Moudon figure sur les « itinéraires » des guides officiels des fonctionnaires impériaux, MINNODUNUM étant un relais entre Uromagus et Aventicum. L'étymologie remonte à l'époque celte, où Moudon fut un bourg des Helvètes, peut-être avant la conquête romaine (58 av. J.-C.). Des vestiges romains ont été retrouvés, notamment un autel votif, visible sous les arcades de la Maison de Ville. Sept cents ans de silence séparent la période romaine du XII^e siècle, lorsque Moudon réapparaît dans des documents relatifs à Haut-Crêt, abbaye cistercienne fondée en 1134. On apprend que c'est déjà un petit centre où la noblesse des environs vient passer ses actes et traiter ses affaires. Il est probable que la ville appartenait à cette époque à l'évêque de Lausanne. Les aléas de la politique d'alors firent que Moudon devint un fief des Zähringen, puis de la maison de Savoie. C'est à cette dynastie que remonte la prospérité de la ville. Elle devint un centre administratif et une base d'opérations militaires.

Qui plus est, certains dirent qu'elle était la capitale d'un petit Etat. Ce qui est certain, c'est que les Etats de Vaud, réunion des représentants du Pays de Vaud, y étaient convoqués. Une charte de franchise lui fut accordée, dont la plus ancienne rédaction, qui était une confirmation, date de 1285.

Comme il n'y avait, à Bressonnaz, pas de pont sur la Broye, dont le cours serpentait librement dans la plaine, toute la circulation nord-sud passait à tra-

vers le Vieux Bourg, quartier fortifié qui constituait presque une ville à part. Il y avait, à chaque extrémité, une porte avec pont-levis, dont la garde était assurée par un fonctionnaire désigné par le comte de Savoie. De manière générale, les accès en ville étaient malaisés, d'étroites portes étant pratiquées dans les remparts, dont faisait partie la tour de l'église de Saint-Etienne. Nombre de ces portes subsistèrent jusque dans la première moitié du XIX^e siècle. Un important trafic de marchandises passait par Moudon, trafic qui s'est accru au cours des siècles. Des chars de plus en plus lourds transitaient, souvent à destination du port de Morges, où les marchandises étaient embarquées pour être conduites par voie lacustre en direction de la France, via Genève. Cette situation se maintint après l'arrivée des Bernois, posant des problèmes pour le passage du Jorat, dont les routes étaient défoncées. Il fallut construire à Moudon des halles avec toute leur infrastructure, pour faire décharger les lourds charrois venant du nord et transférer les chargements sur des chars plus petits.

Moudon, aujourd'hui

Si le commerce, l'artisanat, les institutions officielles et l'industrie sont bien implantés à Moudon, c'est surtout grâce à son rôle de chef-lieu de district que notre ville occupe la place qui est la sienne aujourd'hui. Il faut relever aussi une forte tradition paysanne, le 80 % des 15 km² de son territoire se situant en zone agricole et en forêts. Rappelons que la construction de la ville débuta par la « Ville-Haute », où l'on découvre de nombreux bâtiments qui attestent de la

vie active d'autrefois en ces lieux. Une restauration complète récente (infrastructure et superstructure) en fait un endroit remarquable.

Sa reconnaissance comme « monument d'intérêt national » par la Confédération en est une belle preuve, si besoin est.

Le centre de Moudon, bien serré et regroupé sur lui-même, est agréable à vivre. Cela est d'autant plus vrai que la majorité des habitants peuvent exercer leur activité dans les administrations et entreprises diversifiées de la place.

Les écoles primaire, supérieure et pré-gymnasiale sont fréquentées par plus de mille élèves. L'Ecole cantonale de fromagerie et d'industrie laitière, comme l'Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Verney, complètent ce secteur de l'enseignement.

Si les institutions offrent un nombre d'emplois important, une





grande partie le sont au service des entreprises établies à Moudon, pour la plupart à partir des années 1950. Citons la Fonderies de MoudonGisling SA, Roman Bauernfeind Papierfabrik AG, Model Emballages SA, Faucherre Transports SA, Freyssinet SA, Fromco SA, NMS SA et la Société d'agriculture LANDI.

Cette énumération ne concerne que les gros employeurs. Nous avons en outre beaucoup d'autres PME, artisanats et commerces, qui contribuent également à la prospérité de la région.

L'amalgame réussi entre résidents suisses et étrangers, dont un tiers provient des pays européens, est un autre aspect à souligner. Cette cohabitation ne pose pas de difficulté particulière, les amitiés et le respect réciproques en sont la preuve. Et à n'en pas douter, le siècle prochain sera cosmopolite, ce qui donne à Moudon déjà une longueur d'avance.

« Moudon est sans conteste une cité de bon accueil. »

Texte extrait du site www.moudon.ch

Les conférenciers

Monsieur Géro Debodt

Médecin à Morlanwelz (Belgique), collaborateur de la revue « Abeilles & Cie ». Titre de la conférence : « La Propolis ».

Monsieur Jean-Marie Pelt

Pharmacien agrégé, est un botaniste-écologiste de renom.

D'abord Professeur de biologie végétale et de cryptogamie à la Faculté de pharmacie de Nancy jusqu'en 1972, il fonde cette année-là l'Institut européen d'écologie, qu'il préside encore aujourd'hui.

Professeur émérite de biologie végétale et de pharmacologie à l'Université de Metz, Jean-Marie Pelt participe à de nombreuses missions scientifiques à l'étranger, ce qui l'amène à s'intéresser aux pharmacopées traditionnelles de ces pays. Il est aujourd'hui très sollicité pour tout ce qui touche aux problèmes de sécurité alimentaire et notamment les incidences des organismes génétiquement modifiés.

Jean-Marie Pelt est connu pour ses très nombreux ouvrages traitant du monde des plantes ou d'écologie, dont nous citons le plus récent, « Les nouveaux remèdes naturels », paru aux éditions Fayard en 2001.

On le connaît également pour ses séries télévisées ; chacun de nous a certainement encore en mémoire l'inoubliable « Aventure des plantes », qui a obtenu en 1987 le Sept d'Or récompensant le meilleur film documentaire. Par ailleurs homme de radio, il a participé à de nombreuses séries et émissions depuis 1981 à ce jour, tant sur France Inter, Radio France internationale ou RTL.

Titre de la conférence : « Les plantes qui guérissent ».

La bonne surprise

L'association suisse alémanique et rhétoromanche « Verein deutschschweizerischer und rätoromanischer Bienenfreunde V.D.R.B. » a édité en l'an 2001 une véritable « Bible de l'apiculteur », composée de cinq volumes. La qualité de cet ouvrage a été mondialement reconnue et récompensée par une médaille d'or décernée lors de la manifestation Apimondia, au Cap.

Après consultation des délégués SAR, la V.D.R.B. a pris le risque financier important de faire traduire cet ouvrage en français, et l'offre au même prix que l'édition allemande.

Un merveilleux cadeau qui portera le titre évocateur « **L'apiculture une fascination** » et qui sortira de presse juste à temps pour notre congrès, à un prix de souscription (voir conditions en page 44). Cette offre « Spécial congrès » ne sera pas renouvelée. Un camion sera disponible sur place. Informez vos sections de votre intérêt afin qu'un nombre suffisant d'exemplaires soient à disposition.

Il ne sera procédé à aucune réservation à Moudon.

Ce congrès est ouvert à tous, qu'on se le dise et, comme les abeilles, faisons preuve de solidarité pour emmener les apiculteurs ayant des problèmes pour se déplacer, afin que cette journée soit vraiment une fête donnée en l'honneur de nos protégées.

Faites que l'on parle des abeilles ! Car je suis convaincu que l'image d'une apiculture romande forte servira beaucoup mieux la cause apicole que des manifestations revendicatrices.

Votre rédacteur

Concours des ruchers 2003

Sans revenir sur mes propos parus dans le Revue de novembre 2002 à laquelle je vous renvoie, je viens simplement rappeler aux collègues des sections de Monthey, St-Maurice, Martigny et Entremont les quelques démarches pratiques et les conditions de participation au concours 2003 :

- Etre membre de la S.A.R. depuis trois ans révolus au moins.
- Posséder 5 colonies au minimum.
- Présenter toutes ses ruches.

L'inscription, qui est gratuite, doit parvenir au président de section jusqu'au 31 mars.

L'ensemble des inscriptions est à faire suivre au président du jury, pour le 15 avril.

Important : Le membre du jury représentant la circonscription et son suppléant doivent être conseillers ou moniteurs. Leurs adresses seront communiquées au président du jury pour le 31 mars.

Chers collègues de la 11^e circonscription, cette opportunité se présente à vous en 2003. Profitez-en et participez à ces joutes apicoles. L'apiculture a grand besoin de gens convaincus et passionnés.

J'attends vos inscriptions et suis à votre disposition pour des compléments d'information.

Le responsable des concours :

**Fernand Bovy, rte des Arenys, 1261 Le Vaud
Tél. et fax : 022 366 11 37**

Cours d'analyse sensorielle des miels

La SAR organise à nouveau un cours d'analyse sensorielle des miels.

Destiné principalement aux futurs contrôleurs du miel, ce cours est ouvert à tous, dans la limite des inscriptions possibles.

Les futurs contrôleurs du miel seront convoqués ultérieurement.

Date : 5 et 6 avril 2003

Lieu : Ecole d'agriculture du canton de Vaud, à Grange-Verney

Chargé de cours : M^{me} Maria Lucia Piana, biologiste

Pour tous renseignements, s'adresser au responsable SAR du contrôle du miel (Tél. 022 364 11 39).

Le responsable : J.-L. Roethlisberger

Comment obtenir les prestations SAR ?

Un principe important et qui est toujours d'actualité : chaque apiculteur est responsable de l'écoulement de ses produits.

Expérience vécue : la publicité de proximité demeure valable et efficace et relativement peu onéreuse.

Dans le but de favoriser cette façon de faire et d'aider quelque peu les sections ou fédérations dans leur projet, le comité central SAR, par le biais du compte de la publicité, propose une petite aide financière pour l'infrastructure, dans le cadre strict du règlement.

Conditions

1. Dégustation ou vente uniquement du miel contrôlé avec label SAR.
2. L'action doit se dérouler dans le cadre d'une section ou d'une fédération.
3. La demande doit être faite avant les manifestations, avec programmes et plans financiers, à adresser au responsable de la vulgarisation SAR. Si plusieurs manifestations sont prévues dans l'année, présentez une demande groupée.
4. Obligation d'annoncer le programme dans le journal de la SAR.
5. Sur la base de ces documents réunis, le comité central se déterminera sur l'aide accordée.

Le versement de la participation du fond de la publicité se fera au vu des factures acquittées, directement par l'administrateur SAR.

Pour solliciter une contribution de la vulgarisation, veuillez vous référer au règlement de la vulgarisation.

Règlement d'application de la vulgarisation pour l'obtention de prestations lors d'exposition et de comptoir

L'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) peut verser des subventions lors d'une exposition ou d'un comptoir, seulement s'il y a eu vulgarisation, donc conseils donnés ou démonstrations en apiculture au moyen de panneaux didactiques, ruche de démonstration, etc., ceci par des personnes compétentes en apiculture. Ces prestations vont uniquement aux défraiements des personnes diffusant la vulgarisation.

En aucun cas il ne sera versé des prestations de la part de la vulgarisation pour honorer des frais de toute autre nature ou lorsqu'il n'y a que de la vente de produits apicoles.

Toutes demandes de prestation de la part de la vulgarisation doivent suivre la démarche suivante :

1. transmettre le projet dès sa conception au responsable de la vulgarisation de votre canton afin de l'incorporer dans le budget de la fédération ;
2. après l'approbation de la fédération, envoyer le programme de la manifestation au responsable de la vulgarisation ; le programme doit comprendre les sujets traités, le nombre de jours de manifestations ;
3. pendant la manifestation, un formulaire ad hoc doit être rempli et signé par les personnes ayant fonctionné ;
4. le formulaire, signé du président de la section, doit être transmis au responsable de la vulgarisation de votre fédération pour le 10 octobre, dernier délai.
5. un contrôle sporadique peut être effectué sur place.

Le responsable de la vulgarisation :
William Schneeberger

Le président :
Willy Debély

P.-S. – Ce règlement doit être suivi scrupuleusement afin de respecter le budget de la fédération et la prise en compte par l'OFAG.

Approuvé par le comité de la SAR le 28 avril 2000.